

CONSEIL MUNICIPAL du 9 mai 2016

Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 3 mai 2016, s'est réuni publiquement le 9 mai 2016 à 18 heures 00, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX jusqu'à la n°12, Françoise COURTINE, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Fabien MARECHAL, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN à partir de la n°6, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Alain BONTEMPS à Denise DARBON, Pascale BONNET SIMON à Jean-François DEBAT, Pierre LURIN à Pauline FROPIER, Catherine MAITRE à Julien LE GLOU, Ouadie MEHDI à Guillaume LACROIX (jusqu'à la n°12), Ouadie MEHDI à Sylviane CHENE (à partir de la n°13), Christian PORRIN à Isabelle MAISTRE (jusqu'à la n°5)

Absents :

Annick VEILLEROT
Guillaume LACROIX à partir de la n°13

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Puis il soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 21 Mars 2016 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Vasilica CHARNAY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

N° 2016.05.01 - Organismes divers et Associations - Modification des représentants- Représentation Ville ZAC Croix blanche (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

DESIGNE Mme Isabelle MAISTRE, Adjointe au Maire, pour représenter la Ville de Bourg-en-Bresse au sein des association syndicales de copropriétaires des terrains de la Croix Blanche et du Domaine du Stand.

N° 2016.05.02 - Conventions de coproduction et de groupement de commandes pour l'exposition Marie-Madeleine, la Passion révélée au Monastère royal de Brou (Rapporteur : Monsieur Guillaume LACROIX)

Après intervention de M. le Maire

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Bourg-en-Bresse, la Ville de Carcassonne et la Ville de Douai qui a pour objet de définir les modalités de l'organisation commune de l'exposition qui aura lieu en trois étapes successives.

Ce partenariat permet à la fois :

- ⤴ de réaliser des économies d'échelle en répartissant les dépenses (transport, catalogue, graphisme)
- ⤴ de donner plus de visibilité à l'exposition et au Monastère royal de Brou
- ⤴ de collaborer avec d'autres musées de tailles équivalentes et d'avoir à cette occasion des échanges professionnels enrichissants
- ⤴ de renouveler la programmation des expositions, avec un sujet transhistorique (œuvres du Moyen Âge à nos jours) en lien tant avec le monument (présence forte de Marie-Madeleine dans l'église de Brou) qu'avec les collections du musée (représentations variées et nombreuses).

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Bourg-en-Bresse, la Ville de Carcassonne et la Ville de Douai.

Les conditions d'organisation de ce groupement sont définies comme suit :

- Désignation de la Ville de Bourg-en-Bresse en qualité de coordonnateur du groupement, elle sera à ce titre chargée de lancer les différentes consultations, sélectionner les prestataires, signer et notifier les accords-cadres au nom des trois communes.
- ⤴ Les frais relatifs aux consultations préalables seront pris en charge par la Ville de Bourg-en-Bresse. Chaque membre du groupement règlera directement les prestations réalisées pour son compte dans le cadre de l'exécution des accords-cadres.
- ⤴ Les dépenses relatives aux droits de reproductions, de transport et d'emballages (caisses) seront partagées entre les trois parties en conformité avec le volume de prestations nécessitées par chacune.

Les membres du groupement définiront conjointement leurs besoins dans le cahier des charges de chaque accord-cadre. Le montant global estimatif des accords-cadres sera de 210 000€ TTC et réparti comme suit :

- pour la Ville de Bourg-en-Bresse,

- ⤴ conception et impression du catalogue, estimé à 7000€ en 2016
- ⤴ transport et emballage d'œuvres d'art, estimé à 50 000€ en 2016 et 20 000€ en 2017
- ⤴ graphisme, estimé à 7000€ en 2016.

- pour la Ville de Carcassonne,

- ⤴ conception et impression du catalogue, estimé à 7 000€ en 2017
- ⤴ transport et emballage d'œuvres d'art, estimé à 50 000€ en 2017
- ⤴ graphisme, estimé à 5 000€ en 2017.

- pour la Ville de Douai,

- ⤴ conception et impression du catalogue, estimé à 7000€ en 2017
- ⤴ transport et emballage d'œuvres d'art, estimé à 50 000€ en 2017
- ⤴ graphisme, estimé à 7 000€ en 2017.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer ces conventions.

N° 2016.05.03 - Avenant n°5 à la convention du 28 février 2005 relative aux apports, contributions et mises à disposition de biens à l'E.P.C.C. Théâtre de Bourg-en-Bresse - Avenant n° 2 à la convention du 7 février 2006 relative à la mise à disposition de biens et de personnels (*Rapporteur : Monsieur Guillaume LACROIX*)

Après intervention de M. le Maire

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

APPROUVE les termes de l'avenant n°5 à la convention relative aux apports, contributions et mises à disposition de biens à l'établissement public de coopération culturelle «Théâtre de Bourg-en-Bresse», dont les principaux points sont les suivants:

- La Ville de Bourg-en-Bresse contribue en 2016 au fonctionnement de l'établissement par le versement d'une contribution annuelle d'un montant de 1 105 623 € T.T.C..
- Une subvention d'équipement annuelle de 15 000 € T.T.C. pourra être versée en sus, sous réserve du vote du Conseil municipal.
- Le Conseil départemental de l'Ain contribue en 2016 au fonctionnement de l'établissement par le versement d'une contribution annuelle d'un montant de 218 500 € T.T.C..
- Toute modification du niveau des contributions financières pour les années à venir ne pourra être effectuée que par voie d'avenant et être visée par arrêté préfectoral.

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention relative à la mise à disposition de biens et de personnels à l'établissement public de coopération culturelle «Théâtre de Bourg-en-Bresse» dont les principaux points sont les suivants:

- ✧ autoriser les locations pour lesquelles les tiers locataires n'ont pas de rapport direct avec le monde de la culture, à condition que les événements objets des locations intègrent dans leur déroulement des formes de spectacles vivants
- ✧ annexer plans et surfaces des espaces mis à disposition

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer les deux avenants ci-annexés.

N° 2016.05.04 - Dérogation 2016 au principe du repos dominical pour les branches -commerce de détail et concessionnaires automobiles - commerce de voitures, de véhicules automobiles légers et de motocycles (*Rapporteur : Monsieur Thierry MOIROUX*)

Après interventions de MM. Le Maire, Le Glou

A LA MAJORITE des votants (36 voix), 2 voix contre (Mme MAITRE, M. LE GLOU)

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à accorder les dérogations au principe du repos dominical suivantes :

=> 6 dérogations au principe du repos dominical pour la branche « commerce de détail » :

- 24 avril 2016 : Braderie du Printemps (cœur de ville)

- 26 juin 2016 (1er dimanche des soldes d'été)

- 2 octobre 2016 : Grande Braderie du cœur de ville

- 4, 11 et 18 décembre 2016 : fêtes de fin d'année

=> 4 dérogations au principe du repos dominical pour la branche « concessionnaires automobiles et commerce de voitures, de véhicules automobiles légers et de motocycles » : 17 janvier, 13 mars, 12 juin et 18 septembre.

N° 2016.05.05 - Carré Amiot - Ouverture de la procédure de déclassement du domaine public routier communal de la Place Carriat (*Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE*)

Après interventions de M. le Maire, Mme Froppier

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à engager l'enquête publique de déclassement d'une emprise de 1 657 m² représentant l'assiette foncière d'une partie de la Place Carriat, située sur le pourtour de la parcelle cadastrée section AD numéro 144 et à signer tous documents y afférents, conformément au principe du déclassement futur du domaine public routier communal décidé par délibération du 1er février 2016.

N° 2016.05.06 - Centre de Loisirs du Pont des Chèvres - Déclassement du domaine public communal - Promesse d'échange avec l'Association des Musulmans de l'Ain relative aux biens situés boulevard Edouard Herriot et 5 rue du Pont des Chèvres (*Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE*)

Après interventions de M. le Maire, Mme Froppier, MM. Buisson, Le Glou, Ravat

A L'UNANIMITE des votants (30 voix), 8 abstentions (Groupe d'union de la Droite et du Centre et Bleu Marine Bourg-en-Bresse)

1/ CONSTATE la désaffectation du domaine public du bâtiment du centre de loisirs du Pont des Chèvres situé boulevard Edouard Herriot à Bourg-en-Bresse et de son terrain attenant.

DECIDE le déclassement du domaine public communal de cet équipement comprenant son terrain d'assiette et les espaces publics environnants, soit un bâtiment sur un terrain d'une surface d'environ 1 002 m², à détacher des parcelles de plus grande contenance cadastrées section AB n° 195, 196 et 363.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à effectuer toutes les formalités relatives au déclassement.

2/ DECIDE de procéder par voie d'échange à la vente et à l'acquisition des propriétés suivantes :

- Vente par la Commune à l'Association des Musulmans de l'Ain d'un bâtiment et d'un terrain attenant d'une surface d'environ 1002 m² situé boulevard Edouard Herriot, à détacher des parcelles de plus grande contenance cadastrées section AB n° 195, 196 et 363, moyennant le prix de 310 000 €,

- Acquisition par la Commune à l'Association des Musulmans de l'Ain d'un bâtiment et d'un terrain attenant situé 5 rue du Pont de Chèvres, cadastré section AB n° 59 pour une contenance de 1062 m², moyennant le prix de 290 000 €,

Soit une soulte au profit de la Ville de 20 000 €, payable comptant le jour de l'acte authentique d'échange.

PRECISE que la promesse synallagmatique d'échange entre la Ville et l'Association des Musulmans de l'Ain sera conclue sous la condition suspensive de l'obtention par l'Association d'un permis de construire purgé de tout recours pour l'aménagement d'un centre culturel avec extension au sein de l'immeuble acquis par elle.

PRECISE que l'Association des Musulmans de l'Ain conservera la jouissance de l'immeuble situé 5 rue du Pont des Chèvres pendant la durée des travaux d'aménagement du centre culturel et dans un délai maximum de 24 mois à compter de l'acte authentique d'échange.

DECIDE d'instituer aux termes de l'acte d'échange différentes servitudes au profit de la Ville sur le tènement cédé par elle situé boulevard Edouard Herriot et cadastré section AB n° 195P, 196P et 363P :

- Servitude de passage en tréfonds d'un réseau d'eaux pluviales DN 300 de 32 ml,
- Servitude de passage en tréfonds d'un réseau unitaire DN 1200 de 33 ml,
- Servitude de passage d'un réseau d'éclairage public,

- Servitude de passage pour l'entretien des berges de la Reyssouze.

PRECISE que l'Association des Musulmans de l'Ain s'engage à réaliser une clôture, en limite Sud du tènement cédé par la Ville, de type grillagé sans fondation et intégrant un portail.

PRECISE que les frais de l'acte d'échange seront à la charge des parties à parts égales.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer la promesse synallagmatique d'échange et l'acte d'échange en la forme authentique.

AUTORISE l'Association des Musulmans de l'Ain à déposer un permis de construire, ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour l'aménagement et l'extension d'un centre culturel dans l'immeuble situé boulevard Edouard Herriot.

N° 2016.05.07 - Restaurant Inter-Administratif, rue des Marronniers - Acquisition d'une parcelle à usage d'accès au RIA, appartenant à l'Etat (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

DECIDE l'acquisition, auprès de l'État, des parcelles cadastrées AD n°759 (anciennement AD n°32) et AD n°762 (anciennement AD n°713), dont les superficies sont respectivement de 11 m² et de 87 m², et ce à titre gratuit, les frais d'acte administratif restant à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

AUTORISE la prise en charge financière des coûts liés à l'acte authentique à intervenir.

N° 2016.05.08 - Autorisation donnée au Maire pour déposer diverses demandes d'autorisations d'urbanisme et de travaux ERP (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M. Frénéat

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à déposer au nom et pour le compte de la Ville de Bourg en Bresse, les demandes d'autorisations d'urbanisme et de modifications ERP nécessaires pour :

Les opérations de la première période de l'Ad'AP

La modification de l'ERP Police Municipale

La modification de l'ERP Pôle d'Action Sociale Amédée Mercier

La modification de façade de la salle Jean Baptiste Clément

La modification de l'ERP GS Robin pour la réfection des sanitaires.

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à solliciter toutes subventions auprès des organismes concernés.

Impacts financiers

Les dépenses sont évaluées à 1 379 400 € TTC .

N° 2016.05.09 - Site EDF Rue Marguerite D'Autriche - Avis sur servitude d'utilité publique (Rapporteur : Madame Isabelle MAISTRE)

Après interventions de Mme Froppier, M. le Maire

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

EMET un avis favorable sur l'arrêté préfectoral du 15 février 2016 avec la réserve suivante :

« une prescription complémentaire devra être apportée à l'arrêté préfectoral du 15/02/2016 imposant le maintien et l'entretien d'une clôture efficace interdisant l'accès au site ainsi que l'entretien régulier du site par deux fauches par an ».

N° 2016.05.10 - SEMCODA - Augmentation du capital social et modification des statuts (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

DÉCIDE DE DONNER POUVOIR AU REPRÉSENTANT de la commune à l'Assemblée Générale Extraordinaire afin :

- ✧ D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 € à 42 464 048 € par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.
- ✧ D'autoriser la modification des statuts proposée.
- ✧ De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.

N° 2016.05.11 - SOGEPEA - Restructuration du capital social (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

Après interventions de MM. Le Maire, Frénéat, Buisson, Lacroix, Fontaine, Le Glou, Mme Froppier

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

APPROUVE la part prise à l'augmentation du capital social par la ville de Bourg-en-Bresse à hauteur de 44 889,60 €

AUTORISE les représentants de la Ville à l'Assemblée Générale de la SOGEPEA à voter en faveur de ces modifications.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 2016.05.12 - Finances - Exercice 2016 - Affectations subventions (Rapporteur : Madame Vasilica CHARNAY)

Après interventions de MM. Le Maire, Ravat, Lacroix

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

ADOpte le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires conformément à l'état annexé à la présente délibération.

N° 2016.05.13 - Finances - Exercice 2016 - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (*Rapporteur : Madame Vasilica CHARNAY*)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix), Mme Froppier ne prenant pas part au vote concernant la Maison des Jeunes et de la Culture en sa qualité de membre du Conseil d'Administration

AUTORISE le maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la ville les conventions et avenants d'attribution de subventions tel que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

N° 2016.05.14 - Garantie d'emprunt – SEMCODA – Construction de 2 logements collectifs PSLA – 39 bis et 41 rue A. Mercier – Emprunt 242 300 € (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de Mme Froppier

A LA MAJORITE des votants (30 voix), 7 voix contre (Groupe d'Union de la Droite et du Centre)

DECIDE d'accorder sa garantie à la SEMCODA, pour un Prêt Social de Location Accession (PSLA) d'un montant de 242 300 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Banque Postale Crédit Entreprises, destiné à financer l'opération de construction de 2 logements collectifs 39 bis et 41 rue Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse, lesdits logements étant destinés, après une phase de location d'une durée de 5 ans, à être acquis par leurs occupants.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Prêt PSLA CREDIT FONCIER DE FRANCE	
Caractéristiques	
Montant	242 300,00 €
Durée totale du prêt	7 ans comprenant : - une phase de mobilisation d'une durée de 24 mois - une phase d'amortissement in fine
Périodicité des échéances des intérêts	trimestrielle
Taux d'intérêt	- Mobilisation : Eonia post-fixé + marge de 2,08 % l'an - Après consolidation : Euribor 3 mois préfixé + 1,97 %
Garantie	Ville de Bourg-en-Bresse à hauteur de 100%

ACCORDE sa garantie à la condition stricte que les logements respectent les conditions de financement du PSLA. En cas de changement de statuts des logements, notamment par leur mise en location simple après la période de location accession, la garantie prendra fin et ne sera pas accordée sur un autre type de financement.

PRECISE que la garantie accordée par la ville de Bourg-en-Bresse, sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutifs aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements. Chaque remboursement anticipé partiel donnera lieu à une réduction proportionnelle du montant des intérêts et de la somme destinée à l'amortissement.

La durée de la phase locative durant laquelle la levée d'option d'achat est possible ne devra pas excéder 5 ans, la garantie de la ville n'excédera pas cette durée. La SEMCODA s'engage à transmettre annuellement à la ville de Bourg-en-Bresse, sans attendre une réclamation de sa part, les informations concernant les ventes qui impactent le contrat de prêt.

Le point de départ de la garantie est la date d'effet du contrat après signature de l'ensemble des parties.

DECLARE que cette garantie est accordée avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de la garantie, de la division du risque, et au partage du risque.

S'ENGAGE à accorder son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre de l'offre de financement contracté par l'Emprunteur auprès du Bénéficiaire. L'offre de financement est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la Ville tous documents contractuels liés à cette garantie.

Impacts financiers

En investissement et en fonctionnement :

La ville s'engage pendant toute la durée de la période de garantie à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les annuités de l'emprunt.

N° 2016.05.15 - Hygiène et sécurité - Convention avec le Centre de Gestion de l'Ain (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

AUTORISE Monsieur le Maire ou l' Adjoint ayant reçu délégation à faire appel au centre de gestion de l'Ain pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

FIXE que chaque intervention de l'ACFI du CDG 01 pour la Mairie de BOURG EN BRESSE sera facturée selon le barème suivant :

450 € la journée sur site
225 € la demi-journée sur site

N° 2016.05.16 - Personnel Territorial - Action sociale - Complément (*Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER*)

Après interventions de M. le Maire, Mme Froppier, M. Le Glou

A LA MAJORITE des votants (29 voix), 7 voix contre (Groupe d'union de la Droite et du Centre), 1 abstention (Bleu Marine Bourg-en-Bresse)

AUTORISE le versement de l'aide aux vacances enfants aux bénéficiaires du CNAS de la Ville de Bourg-en-Bresse pour les enfants de 0 à 18 ans et le versement du complément d'aide à la scolarité pour les études supérieures depuis le début des études jusqu'au 26 ans de l'enfant.

FIXE les montants totaux pour les aides à :

Aide aux vacances enfants

Tranche 1 : 140 €

Tranche 2 : 101€

Tranche 3 : 61€

Aide à la scolarité – études supérieures

Etudes supérieures hors département de résidence des parents

Tranche 1 : 870€

Tranche 2 : 712 €

Tranche 3 : 580€

Etudes supérieures dans le département de résidence des parents

Tranche 1 : 420€

Tranche 2 : 262€

Tranche 3 : 210€

INDIQUE que les compléments versés directement par la Ville sont fixés chaque année selon la formule suivante :

Complément versé par la Ville = montant total (fixé ci-dessus)– montant de l'aide du CNAS

INDIQUE que les agents de la Ville bénéficiaires du CNAS pourront percevoir ces compléments en fonction des critères cités précédemment.

Impacts financiers

Le montant des compléments est estimé pour 2016 à 90 000 € .

N° 2016.05.17 - Personnel Territorial - Modifications d'emplois (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (30 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre ne prenant pas part au vote

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

- suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

- création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet

- création d'un emploi de rédacteur principal 2e classe à temps complet

- création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet

- création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet

- suppression de 6 emplois d'ingénieur territorial à temps complet
- création de 6 emplois d'ingénieur territorial à temps complet

- suppression de 9 emplois d'ingénieur principal à temps complet
- création de 9 emplois d'ingénieur principal à temps complet

- suppression d'un emploi d'ingénieur en chef de classe normale à temps complet
- création d'un emploi d'ingénieur en chef à temps complet

- fin des 10 emplois d'avenir créés par délibération en date du 10 juin 2013,
- création de 10 nouveaux emplois d'avenir à temps complet,

Pour rappel, le tableau des emplois fait apparaître le total suivant :

Tableau des emplois	Total postes cadres d'emplois	Total postes hors cadres d'emplois	Total général	Total postes non permanents
Au 21.03.2016	820	28	848	67
Au 09.05.2016	824	28	852	67

N° 2016.05.18 - Frais de Mission des Elus - Mandat Spécial (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

ATTRIBUE la qualification de mandat spécial au déplacement des élus suivants :

ELUS	DATE	LIEUX & ORGANISME	OBJET	MONTANT DES FRAIS ENGAGES PAR L'ELU
Mme Françoise COURTINE	09/02/16	PARIS	Commission « Grandes Villes – sport professionnel »	TRAIN : 72,00 € REPAS : 15,25 € TOTAL : 87,25 €
M Gérard LORA TONET	15/03/16	DIJON	Rencontre de AFCCRE	KM : 64,00 € REPAS : 45,75 € NUIT : 38,11 € TOTAL : 147,86 €
M Sébastien GUERAUD	09/04/16	SAINT VULBAS	AG SIEA	KM : 21,60 € TOTAL : 21,60 €

N° 2016.05.19 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjoints au Maire en vertu des délibérations n°9 du 24 Avril 2014, n°29 du 23 Juin 2014 et n°12 du 21 Décembre 2015 (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

PREND ACTE des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjoints habilités pour la période du 16 Janvier au 15 Avril 2016 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

DONS

- ✧ Convention avec l'Association Bresse Ivoire pour le don de livres issus du désherbage pour une durée d'une année, renouvelable tacitement deux fois, à titre gratuit.
- ✧ Acceptation du don de 5 oeuvres d'art de Mmes Paulette RICHARD, Anne-Françoise FOURNIER-STEURER et de MM Philippe TRENNEC, Jacques RICHARD et Jacques BOUILLAT.
- ✧ Acceptation du don de Mme LEMESLE concernant la restauration de la sculpture représentant la Vierge à l'Enfant pour un montant de 3 500 €.

CULTURE ANIMATIONS ET LOISIRS

- ✧ Contrat de vente de matériel avec Mme Malaurie AULIAC Restauratrice d'arts graphiques, qui accepte d'acheter divers matériels pour un montant de 110 € TTC .
- ✧ Contrat de vente de matériel avec l'Ecole de Condé-Métiers d'art qui accepte d'acheter divers matériels pour un montant de 560 € TTC.
- ✧ Contrat avec le Cabinet Bak et associés pour une conférence « l'enfant face aux difficultés d'apprentissage » à la Médiathèque Aimé Césaire le 2 Février 2016 pour un montant de 330,56 € TTC.
- ✧ Contrat avec Chapeau Melon Distribution Cinéma Chaplin pour la projection du film « Dis maîtresse » à la Médiathèque Aimé Césaire le 6 Février 2016 pour un montant de 480 € TTC.
- ✧ Contrat avec la Compagnie Electroin libre pour l'intervention du réalisateur Jean-Paul JULLIAND à la médiathèque Aimé Césaire le 6 Février 2016 pour un montant de 38 € TTC.
- ✧ Contrat avec Swank Films Distribution France pour deux projections publiques non commerciales du film Edge of tomorrow au Monastère de Brou les 16 et 23 Février 2016 pour un montant de 168 € HT.
- ✧ Contrat de vente avec l'Association Raymond et Merveilles pour un spectacle « Revez vous verrez » à la Médiathèque Vailland le 12 Mars 2016 pour un montant de 900 € TTC.
- ✧ Contrat avec ABI Solutions pour une démonstration d'imprimante 3D à la Médiathèque Vailland le 19 Mars 2016 pour un montant de 468 € TTC.
- ✧ Convention avec la Mission des Jeunes et de la Culture pour une animation atelier Calligraphie à la Médiathèque Albert Camus le 19 Mars 2016 pour un montant de 200 € TTC.
- ✧ Convention d'accueil en résidence avec Mme Morgane FOUREY dans le cadre de l'exposition « L'art est un mensonge » à H2M du 18 au 22 Avril 2016 pour un montant de 1 045 € TTC.
- ✧ Contrat de prêt avec M. Eudier dans le cadre de l'exposition « L'art est un mensonge » pour un prêt d'oeuvres originales à H2M du 5 Mai au 24 Juillet 2016 pour un montant de 300 € TTC.
- ✧ Contrat de prêt avec Mme Ameline dans le cadre de l'exposition « L'art est un mensonge » pour un prêt d'oeuvres originales à H2M du 5 Mai au 24 Juillet 2016 pour un montant de 100 € TTC.
- ✧ Contrat de cession avec la Cie la Vache libre pour un spectacle en plein air « Emma voyante extralucide » Place des Bons Enfants le 7 Mai 2016 pour un montant de 5 521 € TTC.
- ✧ Contrat de cession avec la Cie Joseph K pour les contres-visites guidées par Jérôme Poulain (Bas les masques), départ de H2M le 8 Mai 2016 pour un montant de 1 988,68 € TTC.

TARIFS

SERVICE DES AINES ET PERSONNES HANDICAPEES

- ✧ Décision n°256 organisation de sorties pédestres :

six au Printemps et quatre à l'Automne pour un montant de 4,50 € par personne et par sortie.

ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES DANS LES CENTRES DE LOISIRS

- ▲ Les tarifs des participations des familles applicables aux accueils adolescent de la ville (« réseau 12/15 ans et « Accueil jeunes des Vennes ») à compter du lundi 11 avril sont établis comme suit :

Accueils Extrascolaires (été, petites vacances):

	Q.F. de 0 à 766 €	Q.F. > 766 €
Activités sur Bourg en Bresse (sans repas)	2,00 €	2,5 €
Activités sur Bourg en Bresse (avec repas)	9,00 €	9,5 €
Activités avec prestataires ou nécessitant du matériel particulier (journée avec repas)	10,00 €	10,5 €
Sorties exceptionnelles (sans repas)	6,00 €	6,50 €
Sorties exceptionnelles (avec repas)	12,00 €	13,00 €
Mini camps / Projets exceptionnels	14,50 €	15,00 €

Accueils Périscolaires :

	Q.F. de 0 à 766 €	Q.F. > 766 €
Accueil « foyer », mercredis et samedis, soirées... par année scolaire	14,50 €	15,00 €

Adhésion Adolidays / CLJ (été et petites vacances):

Le fait d'être adhérent à une structure d'accueil Ados de la ville permet l'accès aux activités de la plate forme Adolidays (CLJ / Stages...). (carte de Bus été : participation supplémentaire de 15 €)

Il est précisé :

Que pour les personnes ne relevant pas du régime général de la C.A.F., le tarif sera augmenté du montant de la prestation de service CAF.

Que pour les personnes domiciliées hors de la communes de Bourg-en-Bresse, le tarif sera augmenté du montant de l'aide de la ville aux familles (à titre indicatif actuellement 3,35 € par jour).

ACTIVITES SUR LE PARC DE LOISIRS DE BOUVENT

⤴ Les tarifs des activités sur le Parc de Loisirs de Bouvent du 10 Mars 2016 sont établis comme suit

A/- Séances d'activités à titre individuel :

1) Séances individuelles encadrées : Voile, planche, catamaran, tir à l'arc, kayak et autres activités avec rames

Tarif « famille burgienne » (1 parent et 1 enfant)
le vendredi après-midi et/ou le samedi matin 10,00 €

Séance individuelle à l'unité 17,60 €

* à partir de 3 séances, un dégrèvement de 15 % sera appliqué à chaque séance supplémentaire.

** 10 % de remise sur une séance achetée sur les deux dernières semaines d'août.

2) Séances individuelles libres : Aviron, paddle

Location d'un aviron avec rames : - entraînement - évolution 5,10 €

- compétition skiff ou double 6,10 €

Location paddle avec rame : 5,10 €

3) – Mise à disposition de matériel, sans encadrement, pour les collèges, les lycées et les associations

base forfaitaire minimum de 8 stagiaires - coût d'une séance par enfant 3,25 €

B/ - Séances d'activités (encadrées) à destination des groupes d'enfants :

base forfaitaire de 8 stagiaires minimum - tarif par personne

Voile, catamaran, planche, kayak, tir à l'arc, golf

1) Groupes bourgiens : 1 séance 4,75 €
la nuitée 3,40 €

2) Groupes hors Bourg : 1 séance 7,80 €
la nuitée 5,60 €

* forfait annulation pour **une séance**, si annulation inférieure à 8 jours à la date de début de l'activité = 40 %.

** forfait annulation pour **les stages**, si annulation inférieure à 20 jours à la date de début des activités = 40 %

C/ - Séances d'activités (encadrées) à destination des groupes d'adultes :

base forfaitaire de 8 stagiaires minimum - tarif par personne 8,70 €

A L'OMBRE D'EROS UNE HISTOIRE D'AMOUR ET DE MORT

DECIDE de :

- ⤴ faire éditer 800 catalogues „A l'ombre d'Eros, une histoire d'amour et de mort“
- ⤴ mettre en gratuité 400 exemplaires destinés aux prêteurs, aux auteurs, à la promotion auprès des différents partenaires, aux échanges entre bibliothèques
- ⤴ mettre en vente 400 exemplaires au comptoir de vente du musée du monastère royal de Brou

FIXE :

- ✧ Le prix de vente du catalogue édité par le musée du monastère royal de Brou à :
Prix public : 16,00 €
Prix réduit : 15,20 €
Prix libraire : 11,20 €

DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE

- ✧ Dépôt d'un mémoire en défense le 26 novembre 2015 dans le cadre d'un recours indemnitaire déposé devant le Tribunal Administratif de Lyon par la société EQUITY PARTNERS LES BELOUSES concernant un certificat d'urbanisme délivré par la Ville.
- ✧ Le Cabinet d'Avocats ITINERAIRES DROIT PUBLIC a effectué diverses prestations (analyse du mémoire, rédaction d'un mémoire en défense) dans le cadre d'un contentieux avec un agent de la Ville de Bourg-en-Bresse, pour un montant de 1 620 € TTC - Décision du 14 janvier 2016.
- ✧ Mandatement du Cabinet d'Avocats ITINERAIRES DROIT PUBLIC dans le cadre de procédures introduites par un agent de la Ville de Bourg-en-Bresse, pour défendre les intérêts de la Ville de Bourg-en-Bresse en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon – Décision du 8 février 2016.
- ✧ Dans le cadre de la procédure d'appel de la Ville de Bourg-en-Bresse devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, suite aux procédures introduites par un agent de la Ville, le Cabinet d'Avocats ITINERAIRES DROIT PUBLIC a effectué diverses prestations (analyse du jugement et rédaction d'une requête en appel) pour un montant de 1 800€ TTC – Convention d'honoraires du 11 février 2016.
- ✧ Dépôt d'un mémoire en défense le 22 février 2016 dans le cadre d'un recours introduit par Mme Catherine VANEL devant le Tribunal Administratif de Lyon concernant l'accessibilité du domaine public.
- ✧ Mandatement du Cabinet d'Avocats ITINERAIRES DROIT PUBLIC dans le cadre de la procédure introduite par un agent de la Ville de Bourg-en-Bresse pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de BESANCON – Décision du 10 mars 2016.
- ✧ Le Cabinet d'Avocats ADAMAS a effectué diverses prestations (rédaction d'un mémoire) dans le cadre d'un contentieux avec un agent de la Ville de Bourg-en-Bresse, pour un montant de 1 848 € TTC - Décision du 11 Mars 2016.
- ✧ Dans le cadre des requêtes déposées par la FONCIERE CALLIDEO contre un refus de permis de construire, mandatement du Cabinet d'Avocats ITINERAIRES DROIT PUBLIC pour défendre les intérêts de la Ville de Bourg-en-Bresse devant le Tribunal Administratif de LYON – Décision du 15 mars 2016.
- ✧ Dans le cadre de la procédure introduite par le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 14 rue Maréchal Foch devant la Juridiction de Proximité de Bourg-en-Bresse concernant une fuite, Mmes Cécile GONIN, Florence CELLE, M Damien CORNET, et Mme Christel PERDRIX ont été mandatés pour représenter la Ville de Bourg-en-Bresse lors de l'audience du 24 mars 2016 - Décision du 15 mars 2016.
- ✧ Dans le cadre de la procédure introduite par le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 14 rue Maréchal Foch devant la Juridiction de Proximité de Bourg-en-Bresse concernant une fuite, dépôt d'un mémoire en défense le 21 mars 2016.

CONVENTION D'OCCUPATION/MISE A DISPOSITION

- ✧ Bail – (Foyer logement pour personnes âgées – Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 410,05 € par mois.

- ✧ Bail – (Foyer logement pour personnes âgées – Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 410,05 € par mois.
- ✧ Bail – (Foyer logement pour personnes âgées – Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 476,55 € par mois.
- ✧ Avenant de prolongation de mise à disposition de locaux municipaux au 5 Ter rue Marc Segiun avec le Bourg-en-Bresse Ain Cyclisme et le Bourg-en-Bresse Ain Cyclisme Organisation .
- ✧ Convention avec le Bourg Boxung Club pour la mise à disposition de matériels sportifs pour une durée de un an.
- ✧ Avenant avec l'Association Golf de Bourg-en-Bresse pour la prolongation de la mise à disposition d'un terrain et de matériels à usage golfique pour une durée de un an.
- ✧ Convention avec l'Interclasse en 6 pour la mise à disposition du marché couvert le dimanche 17 Janvier 2016 de 8 h à 14 h à titre gratuit.
- ✧ Convention avec le LIONS CLUB pour l'organisation d'un de piste sportif et culturel le samedi 16 Janvier 2016, à titre gratuit.
- ✧ Convention avec l'Association ANIMA' BOURG pour l'organisation d'un vide grenier le dimanche 17 Avril 2016 sous le marché couvert, à titre gratuit.
- ✧ Convention avec les Société d'Equitation Bressane et les Ecuries VAN DICK pour la mise à disposition du centre hippique des Venues ainsi que du matériel.
- ✧ Avenant au contrat d'occupation du domaine public avec Mme TOMEI Catherine pour l'ouverture du snack au Parc de Loisirs à Bouvent pour la saison 2016 pour une redevance de 9 000 € TTC.
- ✧ Convention de Partenariat avec la Jeunesse Laique Bourg Basket (JL Bourg Basket) pour des missions d'intérêt général pour un montant de 360 000 € pour la saison 2015/2016.
- ✧ Avenant à la convention avec la Pétanque Burgienne pour la mise à disposition d'un local situé dans le bâtiment rue Magenta à titre gratuit.
- ✧ Convention de mise à disposition avec l'Entente Gymnique Bourg-en-Bresse pour un local situé dans le gymnase de la Croix Blanche à titre gratuit.
- ✧ Convention de mise à disposition avec les Compagnons de la Citadelle pour un local de rangement situé 2 rue Alphonse Mas à titre gratuit.
- ✧ Convention de mise à disposition avec l'Association Programme d'Enseignement Général aux Sports (PEGASE) pour des locaux administratifs.
- ✧ Convention d'occupation du domaine public avec le Comité Départemental UFOLEP de l'Ain pour l'occupation du marché couvert les 16,18 et 19 Février 2016 pour un montant de 377,99 €.
- ✧ Convention de mise à disposition avec le Collège Saint Joseph dans le cadre de la section sportive scolaire Football des équipements sportifs municipaux à titre gratuit.
- ✧ 16 Février 2016 avec l'Association Les Enchoraleurs et l'école maternelle du Peloux en vue de l'utilisation de la salle de jeux pour un stage de chant les samedis 19 mars, 16 avril , 7 mai et 11 juin 2016
- ✧ 1er Mars 2016 avec l'USEP Bourg Maternelle et la maternelle de Brou en vue de l'utilisation de l'école de Brou pour une animation pédagogique USEP/EPS les mercredis 16 mars et 18 mai 2016.
- ✧ 2 Mars 2016 avec Mme TERRISSE Corinne, Animatrice de l'OCCE et l'école Charles Jarrin en vue de l'utilisation des locaux de l'école pour une animation prédagogique les 10 et 16 mars 2016.
- ✧ 9 Mars 2016 avec l'Association pour nos enfants et l'école Alphonse Daudet en vue de l'utilisation de la cour et toilettes pour la Kermesse le 3 Juin 2016.
- ✧ Convention avec Bourg-en-Bresse Agglomération pour la mise à disposition des équipements nautiques au Carré d'Eau pour l'espace petite enfance des Cordeliers les 12,19 et 26 Mai ainsi que les 2,9 et 16 Juin 2016 pour un montant de : 32 € par ligne d'eau et par heure.
- ✧ Convention avec Bourg-en-Bresse Agglomération pour la mise à disposition des équipements nautiques au Carré d'Eau pour l'espace petite Terre des Fleurs, les 14,21,28 Juin ainsi que le 5 Juillet 2016 pour un montant de : 32 € par ligne d'eau et par heure.

VENTE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

✧ **Pour une durée de 10 ans**

LAISSARD Maryse	250,00 €	BAUDIER Monique	245,00 €
FOPPOLO Marielle	245,00 €	PIERRE Fiorita	245,00 €

NALBACH Monique	245,00 €	PERNIN Ginette	245,00 €
BLANC Jean-Marc	245,00 €	CHARNAY Corinne	245,00 €
PICARD Chantal	245,00 €	PARIS Catherine	245,00 €
VIEUX Jean-Marc	245,00 €	LAMBERT Valérie	250,00 €
BAMPA Gérard	250,00 €	NICCOLINI Sylvie	250,00 €
MAHUET Gilbert	245,00 €	TOZZI Patrick	245,00 €
DOUVRE Paul	245,00 €	LECOMTE Christiane	250,00 €
DUTRUGE Carole	245,00 €	VIGIER Martine	245,00 €
DEBRIE Yvonne	245,00 €	PANNETIER Charles	245,00 €
FELIX Isabelle	245,00 €	VERNE Monique	250,00 €
GILLET Martine	245,00 €	HARTZ Josette	245,00 €
GOULLIER Cyril	250,00 €	FRACHET Danièle	245,00 €
DONDE Véronique	245,00 €	GAUTHERET Brigitte	245,00 €
MORESTIN Catherine	245,00 €	JARROSSAY Geneviève	245,00 €
MOSCA Daniel	245,00 €	PELISSIER Gilles	250,00 €

▲ **Pour une durée de 15 ans**

JACQUET Gérard	512,00 €	FROISSARD Romuald	121,00 €
DJERANIAN Sandrine	42,00 €	SEGAUD Martine	42,00 €
POBEL Lucien	133,00 €	MUSELLE Karine	525,00 €
DAGUET Sylvain	121,00 €	SAGOT Edith	512,00 €
COLMARD Paulette	121,00 €	COLMARD Chantal	121,00 €
ROBELIN Ghislaine	121,00 €	SAGOT Edith	525,00 €
RECASENS Nadia	121,00 €	RAMOS LOPEZ Elizabeth	133,00 €
FAVREAUX Damien	512,00 €	MAYAU Chantal	121,00 €
MAIELLARO Colette	512,00 €	DAVID Guy	512,00 €
PONSIN Alain	121,00 €	TONNELIER André	121,00 €
BAROUR Nadia	42,00 €	PETROWITSCH Stéphanie	133,00 €
Responsable de l'ATMP	133,00 €	PRINZIVALLI Lionel	121,00 €
BERNARD Joseph	133,00 €	DUBOIS Michel	42,00 €
DE ANTONI Emmanuelle	121,00 €	REYNIER Patrick	121,00 €
CACIOPPO Antoinette	121,00 €	BLASI Edgar	121,00 €
KRIEG Nadège	121,00 €	SCHMITT Cynthia	512,00 €
FONTAINE Marjorie	42,00 €	MONNET Claude	512,00 €
CONDE-APARICIO Jo	121,00 €	TORCHANE Farid	133,00 €
GENTY Pierre	133,00 €	DERQUE Sylvie	121,00 €
BEAU Sandrine	121,00 €	ZOUBIR Djilali	121,00 €
ZOUBIR Aouda	121,00 €	CHAVAGNEUX Pascale	121,00 €
DUMOULIN Jeanne	525,00 €	CHABIRON Maryse	121,00 €
LIRAUD Virginie	133,00 €	VALDES Laurent	42,00 €
LOUP Fabian	121,00 €	Responsable Emmaus	121,00 €
PICARD Raymonde	525,00 €	CHEVREUIL Maryse	121,00 €
BOUVARD Jeanne	121,00 €	VACELET Isabelle	121,00 €
MALLET Ginette	121,00 €	COCCONI Cristiane	121,00 €
HOURRIEZ Gaëlle	121,00 €	COQUARD Catherine	121,00 €
GASSI Nicole	121,00 €	DI DONNA Germaine	121,00 €
PETIT Marinette	133,00 €	SAILLARD Janine	121,00 €
RANDU Cyril	116,00 €	UNY Gilles	117,00 €
GUILLOT Valérie	133,00 €	BOGATTO Eric	512,00 €
RADIX Paule	121,00 €	PARREIRA Nicole	121,00 €
SYLVESTRE Anita	121,00 €	SIGLER Catherine	121,00 €
RENAUD Françoise	117,00 €	REGAZZONI Yvonne	121,00 €
DAMBRIERE Françoise	121,00 €	BARTHOULOT Gilberte	121,00 €
GAMBA Simone	121,00 €	CHEVANU Alan	121,00 €
PROMONET Denise	121,00 €	PEGUENET Marie-Claude	117,00 €
BUCHONNET Christiane	121,00 €	LECLERC Monique	471,00 €

MICAUD Gilberte	116,00 €	ROBIN Gérard	133,00 €
TISSOT Jean-Pierre	133,00 €	REVEL Alain	133,00 €
GUILLOUET Yves	121,00 €	GENTON Martial	121,00 €
BEREZIAT Marie-Reine	121,00 €	BASILLE Georges	121,00 €
CONVERT Fabienne	121,00 €	ROMERO Valérie	121,00 €
CHATELAIN Bruno	117,00 €	BUIS Christophe	117,00 €
CONTE Rose	116,00 €	COUTTY Pierre	121,00 €
TOUILLEUX Marie-France	121,00 €	VUILLERMOZ Serge	121,00 €
SEIGLE Robert	121,00 €	CURTY Christian	121,00 €
BERTILLOT Marie-Louise	121,00 €	GAVAND Ginette	121,00 €
BERTHO Alphonsine	121,00 €	GILLES Paul	121,00 €
DONAGLIA Simone	121,00 €	MAZUIR Annie	121,00 €
VALETTE Ginette	121,00 €	FERRIER Marie-Agnès	133,00 €
FERTHET Jean-Claude	133,00 €	CORNELY Andrée	133,00 €
SAILLARD Michelle	121,00 €	DOUVRE Lionel	121,00 €
KRATZ Josette	121,00 €	L HOMME Yvette	121,00 €
BUCHONNET Robert	121,00 €	PUITIN Jacques	512,00 €
BERLOTTIER Claude	121,00 €	RASAMUEL Rufine	133,00 €
MAZILLER Henriette	133,00 €	MARTIN Christiane	117,00 €
BERTHILLIER Chantal	121,00 €	BENSOUSSAN Sylvie	121,00 €
OLIVIER Elisabeth	121,00 €	PAGNEUX Robert	121,00 €
OLLAGNIER Bernadette	121,00 €	PERCIBALLE Danièle	121,00 €
JACQUET Michel	116,00 €	GERMAIN Michel	121,00 €
BELAMATRAK hantal	40,00 €	BEGUIN Sylvette	121,00 €
JANOIR Raymonde	121,00 €	BONNAMOUR Michèle	121,00 €
GRIMAND Claude	121,00 €	PERRIER Brigitte	121,00 €
LONJARRET Joëlle	117,00 €	FABULET Rose	121,00 €
CEYRAT Michel	116,00 €	GOLLION Marie-Louise	512,00 €
BEGUIN Sylvette	121,00 €	MORAND Roger	121,00 €
PUITIN Bernard	121,00 €	GARCIA Michelle	121,00 €
DUCRET Andrée	116,00 €	CHARPAIL Maryse	117,00 €
SALOMON Ginette	117,00 €	COLLET Armande	121,00 €
MIRAMONTES Madeleine	133,00 €	AMIOT Yvonne	121,00 €

▲ **Pour une durée de 30 ans**

VADIN Monique	308,00 €	VERNAY Louis	339,00 €
CONVERT Charlotte	666,00 €	BOUIS Colette	308,00 €
GATTUSO Dominique	308,00 €	TABAKIAN Simone	308,00 €
BOURDONCLE Annie	308,00 €	PIERROT-PLENARD Anne	308,00 €
CHARNAY Claude	308,00 €	VEUILLET Angélique	308,00 €
GAUGE Brice	666,00 €	ALVES Céline	666,00 €
PACOT Monique	308,00 €	GACON Jacqueline	683,00 €
RAZUREL Marcel	666,00 €	MARTELAT Michel	666,00 €
FELIX Alexandre	103,00 €	MOREL Serge	103,00 €
BUISSET Marie-Noëlle	683,00 €	CORNE Paulette	103,00 €
QUILES Cyril	308,00 €	TROUILLOT Dominique	308,00 €
CONVERT Jean	666,00 €	MOREL Georges	683,00 €
GRANGER Christiane	113,00 €	JOLIOT Annie	308,00 €
MAILLAND Hélène	308,00 €	CHAUTARD Louis	308,00 €
TOLEDO DEL ESTAL	666,00 €	MICHON Véronique	666,00 €
PAGE Claude	666,00 €	LEJEUNE Maurice	683,00 €
RAVINET Antoinette	113,00 €	TAPONARD Françoise	103,00 €
MICHEL Suzanne	308,00 €	VUITRY Françoise	308,00 €
GIROD Denise	308,00 €	PACCOUD André	666,00 €
DEVILLE Miréille	666,00 €	LORIZON François	308,00 €

DEVERS Odette	666,00 €	PENEY Michel	666,00 €
CHAGNARD Georgette	308,00 €	VASSEUR Véronique	339,00 €
REVEL Anick	103,00 €	GAILLARD Christiane	308,00 €
SERVIGNAT Odette	308,00 €	CUCHET Josette	308,00 €
SPEYER-PAYS Georgette	308,00 €	DUNAND Alain	308,00 €
BRAZIER Bernadette	308,00 €	BESSON Martine	308,00 €
PAGE Jean-Louis	308,00 €	MEYER François	308,00 €
SOUPE DIT DUBOIS	308,00 €	BOUDON Michel	308,00 €
BASSET Andrée	308,00 €	TOURNIER Marguerite	308,00 €
COMBEY Denise	299,00 €	PERDRIX Yvette	308,00 €
ZOUBIR Aouda	308,00 €	SPEYER-PAYS Georgette	308,00 €
DESBENOIT Jeanine	308,00 €	BOZONNET Jean-Pierre	308,00 €
PEULET Denis	299,00 €	JACQUINOT Renée	299,00 €
PIGNATELLI Brigitte	308,00 €	BELTRAN Marie-Thérèse	339,00 €
DUBOIS Jacques	308,00 €	FONTAINE Françoise	308,00 €
GILLOZ Marie-Odile	308,00 €	DOUBLET Jean	308,00 €
PETITJEAN Chantal	339,00 €	BABU Patrick	296,00 €
PAGE Jean-Louis	308,00 €	MEYER Francis	308,00 €
PORTMANNE Claude	308,00 €	SALOMON Ginette	308,00 €
PERREZ JIMENEZ	308,00 €	MAZUIR et MERCIER	299,00 €
MARTET Daniel	308,00 €	GENTON René	308,00 €
GRAMAS Danielle	299,00 €	DARNIS Pierre	308,00 €
BARBET Paul	308,00 €	BEREZIAT Madeleine	339,00 €
LACHANAT Annie	296,00 €	PERNAUDAT Bernardette	308,00 €
FOURQUET-GUYON	308,00 €	TERRIER Josiane	339,00 €
BAUDIER Monique	308,00 €		

▲ **Pour une durée de 50 ans**

COCHU Pierre	618,00 €	MARCHAND Raymond	680,00 €
BEGUET Bernard	618,00 €	BERTHILLON Jean	618,00 €
PILLON Daniel	1 236,00 €	GARAY Yves	618,00 €
DEVAUX Florence	680,00 €	SCOUR Alan	618,00 €
AMHAN Julien	680,00 €	SAYAG Alice	618,00 €
MARCILLAC Michel	618,00 €	RAHAOUI Azzouz	680,00 €
CLEMENT Jacqueline	618,00 €	BRAYARD Martine	618,00 €
COLLET Jeanne	618,00 €		

LOCATION DE SALLES

HOTEL MARRON DE MEILLONNAS

- ▲ Contrat avec ADESA Prévention, le 9 Février 2015 pour un montant de 23,33 €
- ▲ Contrat avec Les Kiwanis, du 15 au 22 Juin 2015 pour un montant de 141,67 €
- ▲ Contrat avec Citya, le 1er Septembre 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec M. BUISSON, le 19 Septembre 2015 pour un montant de 28,33 €
- ▲ Contrat avec Citya, le 21 Septembre 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec Citya, le 22 Septembre 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec départemental FCPE 01, le 22 Septembre pour un montant de 50,00 €
- ▲ Contrat avec Frate formation conseil, du 1er au 30 Septembre 2015 pour un montant de 76,66 €
- ▲ Contrat avec Université Inter Ages, les 22,23 et 24 Septembre 2015 pour un montant de 53,33 €
- ▲ Contrat avec Frate formation conseil, du 1er au 31 Octobre 2015 pour un montant de 76,66 €
- ▲ Contrat avec Art Cité Bourg, du 5 au 12 Octobre 2015 pour un montant de 208,33 €
- ▲ Contrat avec Université Inter Ages, les 8,9,15 et 16 Octobre 2015 pour un montant de 23,33 €
- ▲ Contrat avec M. MONTIGNY, du 12 au 26 Octobre 2015 pour un montant de 295,83 €
- ▲ Contrat avec Citya, le 12 Octobre 2015 pour un montant de 50,83 €

- ✧ Contrat avec L'Association Passaros, le 17 Octobre 2015 pour un montant de 28,33 €
- ✧ Contrat avec Citya, le 28 Octobre 2015 pour un montant de 66,67 €
- ✧ Contrat avec Citya, le 29 Octobre 2015 pour un montant de 50,83 €
- ✧ Contrat avec Frate formation conseil, du 1er au 30 Novembre 2015 pour un montant de 53,33 €
- ✧ Contrat avec Université Inter Ages, les 5,6,12,13,19,20,26 et 27 Novembre 2015 pour un montant de 23,33 €
- ✧ Contrat avec Citya, le 4 Novembre 2015 pour un montant de 50,83 €
- ✧ Contrat avec ADESEA Prévention, les 9 et 10 Novembre 2015 pour un montant de 76,66 €
- ✧ Contrat avec Ain Formation, les 23 et 30 Novembre 2015 pour un montant de 60,00 €
- ✧ Contrat avec Azureva, le 25 Novembre 2015 pour un montant de 93,33 €
- ✧ Contrat avec Citya, le 30 Novembre 2015 pour un montant de 66,67 €
- ✧ Contrat avec Frate formation conseil, du 1er au 31 Décembre 2015 pour un montant de 53,33 €
- ✧ Contrat avec Université Inter Ages, les 3,10,11,17 et 18 Décembre 2015 pour un montant de 53,33€
- ✧ Contrat avec Trably Immo, le 14 Décembre 2015 pour un montant de 83,33 €
- ✧ Contrat avec Citya, le 15 Décembre 2015 pour un montant de 50,83 €
- ✧ Contrat avec Mme TOMEI, du 21 au 28 Décembre 2015 pour un montant de 141,67 €
- ✧ Contrat avec Université Inter Ages, les 7,8,14,15,21,22,28 et 29 Janvier 2016 pour un montant de 53,33 €
- ✧ Contrat avec Azureva, les 11,25 et 26 Janvier 2016 pour un montant de 123,33 €
- ✧ Contrat Mme METIVIER, du 15 au 21 Janvier 2016 pour un montant de 141,67 €
- ✧ Contrat avec Citya, le 14 Janvier 2016 pour un montant de 70,00 €
- ✧ Contrat avec M. STAMMSEN, le 15 Janvier 2016 pour un montant de 30,00 €
- ✧ Contrat avec M. BUISSON, le 16 Janvier 2016 pour un montant de 56,67 €
- ✧ Contrat avec le Cabinet Patrice Ryaux, le 27 Janvier 2016 pour un montant de 87,50 €
- ✧ Contrat avec ADIE, le 2 Février 2016 pour un montant de 51,25 €
- ✧ Contrat avec Citya, le 4 Février 2016 pour un montant de 70,00 €
- ✧ Contrat avec Citya, le 4 Février 2016 pour un montant de 53,33 €

CHAPELLE DES JESUITES

- ✧ Contrat avec M. PERRET, le 15 Octobre 2016 pour un montant de 154,00 €

DIVERS

- ✧ Convention de fourniture de gaz conditionnés avec la Société Air Liquide France Industrie pour une durée de trois ans (service bâtiment, garage et STEP).
- ✧ Contrat de vente multi-carburants avec la Société GNVERT pour une durée de deux ans.
- ✧ Contrat de gestion des déchets industriels dangereux avec la Société QUISON FONLUPT pour une durée d'un an (garage municipal).

VENTE

- ✧ Contrat de vente de métaux divers avec la Société QUISON FONLUPT pour la vente de 0,84 tonnes pour un montant de 536,60 € HT
- ✧ Contrat de vente de métaux divers avec la Société QUISON FONLUPT pour la vente de 22,76 tonnes pour un montant de 1 264,00 € HT

PREEMPTION

- ✧ Délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, à l'occasion de la vente d'une maison située 17 rue du pont des Chèvres à Bourg-en-Bresse, appartenant aux consorts MOISSONNER.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- ✧ Après de la Région au titre du CDDRA pour la réalisation d'une part des études pré-opérationnelles de la ZAC Ecoquartier Challes-Europe de 14 275 € - Décision du 18 Janvier 2016
- ✧ Après du Département de l'Ain pour le projet de rucher pédagogique à hauteur de 30% du montant du projet selon l'aide « sensibiliser les populations à l'enjeu du maintien des populations d'abeilles » dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels sensibles – Décision du 29 Janvier 2016
- ✧ Après de l'Etat dans le cadre du dispositif Soutien à l'investissement Public Local pour les dossiers suivants :

Mise aux normes

ADAP: tous les dossiers 2016 et 2017

Mise en sécurité de l'Hôtel de Ville

Bibliothèque Camus – Office de Tourisme

Centre technique municipal

Bassin d'orage du Pont des Chèvres

Rénovation thermique

Travaux « in house » de la SPL OSER

Dîmes – isolation toiture

UPCF

Accroissement de la population

Restaurant scolaire des Dîmes

Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

PAVE : réaménagement de la rue de la Liberté

PAVE : réaménagement de la rue Charles Robin

Réaménagement de l'avenue Alsace Lorraine

Deux autres dossiers qui seront envoyés ultérieurement

Maison de la Culture et de la Citoyenneté

Espace petite Enfance Charles Jarrin

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

- ✧ Contrat de maintenance Géo Verbalisation électronique (4 terminaux) avec la Société LOGITUD SOLUTIONS pour un montant de 891 € HT.
- ✧ Contrat de maintenance relatif aux installations téléphoniques du site de l'Hôtel de Ville avec la Société EMERSON pour un montant de 1 804 € HT par an.
- ✧ Contrat avec la Société WURTH pour le droit d'utiliser le logiciel WOW Snooper pour un montant de 993,60 € TTC pour une année.

REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

- ✧ Suppression d'une régie de recettes au Camping Municipal de Challes – Arrêté n°49834 du 25 Janvier 2016
- ✧ Modification de la régie d'avances et de recettes concernant les loisirs des retraités de Bourg – Arrêté n°50061 du 11 Mars 2016
- ✧ Modification de la régie de recettes du centre de loisirs des Vennes – Arrêté n°50108 du 22 Mars 2016
- ✧ Modification de la régie de recettes du centre de loisirs ADSEA pour la préception des droits d'inscriptions – Arrêté n°50109 du 22 Mars 2016

- ✧ Suppression d'une régie d'avance permanente au centre « La Réchardy » à Saint Laurent en Grandvaux – Arrêté n°50211 du 11 Avril 2016
- ✧ Suppression d'une régie de recettes « Autres Groupes » du centre « La Réchardy » à Saint Laurent en Grandvaux – Arrêté n°50212 du 11 Avril 2016
- ✧ Suppression d'une régie de recettes «Séjour Été/Hiver » du centre « La Réchardy » à Saint Laurent en Grandvaux au service action éducative – Arrêté n°50213 du 11 Avril 2016
- ✧ Suppression d'une régie de recettes «Classes d'environnement » du centre « La Réchardy » à Saint Laurent en Grandvaux au service action éducative – Arrêté n°50214 du 11 Avril 2016

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - INFÉRIEURS À 25 000 € HT

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU GYMNASSE ST ROCH

Titulaire : Groupement PERNICI/COSINUS- PERNICI Bruno, mandataire – 487 rue Léopold Le Hon – 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 16/001 - Montant du marché : 13 800,00 € HT – Notifié le 05/01/2016

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU PRACTICE DU GOLF DE BOUVENT

Titulaire : Groupement ATELIER LAURENT CHASSAGNE /AIN'GENIERIE/BETEC – ATELIER LAURENT CHASSAGNE, mandataire – 16 rue des Casernes – 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 16/015 - Montant du marché : 5 000,00 € HT – Notifié le 25/02/2016

CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES TENNIS STADE JACQUES PORTE

Titulaire : APAVE - 515 chemin du Petit Plan - 01250 SAINT JUST

Marché 16/017 – Montant du marché : 4 410,00 € HT - Notifié le 09/03/2016

MISSION DE DIAGNOSTIC STRUCTURES - RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT ALBERT CAMUS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU FUTUR ET DE L'OFFICE DU TOURISME

Titulaire : CHAPUIS STRUCTURES – 571 rue Léopold Le Hon – 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 16/033 - Montant du marché : 8 000,00 € HT – Notifié le 17/03/2016

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ INCENDIE ET MISE EN CONFORMITÉ DES CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'HÔTEL DE VILLE

Titulaire : BTP CONSULTANTS – ZAC du Bois des Côtes – 300 RN6 – 69760 LIMONEST

Marché 16/034 - Montant du marché : 3 000,00 € HT – Notifié le 17/03/2016

EXPÉRIMENTATION SUR 2 ÉCOLES D'UNE SOLUTION PORTAIL CITOYEN – APPLICATION SCOLAIRE

Titulaire : YPOK – 9 rue des Halles – 75001 PARIS

Marché 16/035 - Montant du marché : 24 780,00 € HT – Notifié le 12/02/2016

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - DE 25 000 € HT À 90 000 € HT

FOURNITURE DE VITRAGE

Lot 1 : Vitrage clair, martelé, feuilleté, armé et double vitrage

Titulaire : MIROITERIE FOURNIER – 384 avenue San Severo – 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 16/002 - Montant du marché : mini : 2 000 € HT/an maxi : 10 000 € HT/an – Durée : date de notification au 31/12/16 puis 1 an renouvelable 3 fois - Notifié le 07/01/2016

Lot 2 : Polycarbonate

Titulaire : MIROITERIE FOURNIER – 384 avenue San Severo – 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 16/003 - Montant du marché : mini : 500 € HT/an maxi : 4 000 € HT/an – Durée : date de notification au 31/12/16 puis 1 an renouvelable 3 fois - Notifié le 07/01/2016

MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA COUVERTURE DE 2 TERRAINS DE TENNIS EXISTANTS ET LA CONSTRUCTION D'ANNEXES CHAUFFEES RT 2012 AU STADE JACQUES PORTE

Titulaire : Groupement GEOFFROY ARCHITECTES/ETNR/T3E/INGEBA/TECS, GEOFFROY ARCHITECTES – mandataire – 65 avenue Clémenceau – 51100 REIMS
Marché 16/004 - Montant du marché : 47 700,00 € HT– Notifié le 21/01/2016

FOURNITURE D'IMPRIMÉS PERSONNALISÉS POUR LES SERVICES DE LA VILLE

Titulaire : IMPRIMERIE MODERNE – 49 rue François Arago – 01000 BOURG EN BRESSE
Marché 16/005 - Montant du marché : mini 3 000 € HT maxi 15 000 € HT– Durée : 1 an renouvelable 3 fois - Notifié le 21/01/2016

DÉSAMIANTAGE ET DÉCONSTRUCTION DU BÂTIMENT 7 RUE COMTE DE LA TEYSSONNIÈRE

Titulaire : Groupement OXYPUR/BARRET CHANTIERS GANATHAINS, OXYPUR mandataire – 500 rue des Jonchères – 69730 GENAY
Marché 16/006 - Montant du marché : 30 343,93 € HT– Notifié le 28/12/2015

PROJET URBAIN CARRÉ AMIOT – MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ SANTÉ CATÉGORIE 1

Titulaire : QUALICONSULT SECURITE -1 bis rue du Petit Clamart – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY
Marché 16/010 - Montant du marché : 21 430,00 € HT– Notifié le 01/02/2016

TRAITEMENT DES RELIQUAIRES POST-EXHUMATIONS

Titulaire : POMPES FUNEBRES JP COMTET – 1269 route de Paris – 01440 VIRIAT
Marché 16/011 - Montant du marché : mini : 5 600 € HT/an, maxi 29 000 € HT/an – Durée : date de notification au 31/12/16 puis 1 an renouvelable 2 fois - Notifié le 04/02/2016

FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU MOYENNE GAMME

Titulaire : AIN BUREAU CLASS – 57 rue Charles Robin – 01000 BOURG EN BRESSE
Marché 16/013 - Montant du marché : mini : 15 000 € HT/an, maxi 40 000 € HT/an – Durée : date de notification au 31/12/16 puis renouvelable 1 fois 1 an - Notifié le 18/02/2016

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – RELOCALISATION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX – MISSION OPC

Titulaire : CONSEIL & COORDINATION – 3 Chemin de Fontenay – 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR
Marché 16/016 - Montant du marché : 33 000,00 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle) – Notifié le 01/03/2016

FOURNITURE DE PRODUITS JETABLES EN PAPIER, PLASTIQUE ET CARTON

Titulaire : PAREDES – 1 rue Georges Besse – 69740 GENAS
Marché 16/018 - Montant du marché : mini 5 000 € HT/AN MAXI 10 000 € HT/AN – Durée : date de notification au 31/12/16 puis 1 an renouvelable 3 fois - Notifié le 07/03/2016

**MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE
DE 90 000 € HT À 209 000 € HT – FOURNITURES & SERVICES**

MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION D'UN BASSIN D'ORAGES AU PONT DES CHÈVRES

Titulaire : ARTELIA VILLE & TRANSPORT – 2 avenue Lacassagne – 69425 LYON CEDEX 03
Marché 15/131 - Montant du marché : 217 656,00 € HT– Notifié le 27/01/2016

FOURNITURE DE POLYMÈRES POUR LE TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

Titulaire : SOLENIS FRANCE – 125-129 rue Casimir Perier – BP 40019 – 95870 BEZONS
Marché 16/032 - Montant du marché : mini : 40 000 € HT/an-maxi : 100 000 € HT– Durée : de la date de notification jusqu'au 31/12/2016 puis 1 an renouvelable 3 fois - Notifié le 08/04/2016

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE
DE 90 000 € HT À 5 225 000 € HT – TRAVAUX

CRÉATION DE BRANCHEMENTS PARTICULIERS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
(ENTITÉ ADJUDICATRICE)

Titulaire : SARL ROUX TP – 513 chemin du Bief de l'Etang Neuf – 01960 PERONNAS
Marché 16/007 - Montant du marché : mini : 150 000 € HT/an-maxi : 400 000 € HT/an – DURée : de la date de notification jusqu'au 31/12/2016 puis 1 an renouvelable 3 fois - Notifié le 10/02/2016

TRAVAUX DE RÉHABILITATION SANS TRANCHEE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
(ENTITÉ ADJUDICATRICE)

Titulaire : Groupement POLEN/FAMY - POLEN' mandataire, 813 avenue Léon Blum, 01500 AMBERIEU EN BUGEY
Marché 16/008 - Montant du marché : mini : 80 000 € HT/an-maxi : 400 000 € HT/an – Durée : de la date de notification jusqu'au 31/12/2016 puis 1 an renouvelable 3 fois - Notifié le 12/02/2016

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET RÉNOVATION D'AIRES DE JEUX

Titulaire : IDVERDE – 405 avenue des Frères Lumière – 69730 GENAY
Marché 16/009 - Montant du marché : mini : 100 000 € HT/an-maxi : 400 000 € HT/an – Durée : de la date de notification jusqu'au 31/12/2016 puis 1 an renouvelable 3 fois - Notifié le 15/02/2016

PROJET CARRÉ AMIOT – AMENAGEMENT DU POLE D'ÉCHANGES BUS

Lot 1 : VRD

Titulaire :
Groupement COLAS/FONTENAT/ESPACES VERTS DE L'AIN/MINERAL CONCEPT
AMENAGEMENT/ATRIUM, COLAS – mandataire – 2 avenue Tony Garnier – 69363 LYON Cédex 07
Marché 16/019 - Montant du marché : 1 985 701,85 € HT - Notifié le 05/04/2016

Lot 2 : Eclairage public

Titulaire : SOBECA – ZA St Pierre – 01240 LENT
Marché 16/020 - Montant du marché : 84 040,00 € HT - Notifié le 04/04/2016

Lot 3 : Signalisation lumineuse et tricolore

Titulaire : SERFIM T.I.C – 2 chemin du Génie – 69200 VENISSIEUX
Marché 16/021 - Montant du marché : 56 610 ,50 € HT - Notifié le 05/04/2016

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DES DÎMES

Lot 1 : Terrassement

Titulaire : SARL JMTP – Leymiat – Route de Genève – 01450 PONCIN
Marché 16/022 - Montant du marché : 39 660,00 € HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 2 : Charpente, ossature bois, bardage bois, plafond bois

Titulaire : SARL GIRAUD CHAPENTE – 695 chemin de la Cambuse – 01440 VIRIAT
Marché 16/023 - Montant du marché : 86 984,83 € HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 3 : Etanchéité PVC

Titulaire : SARL DAZY – Chemin des Perrières – Za Mâcon Est – 01750 REPLONGES
Marché 16/024 - Montant du marché : 3 430,80 € HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 4 : Menuiserie extérieure bois, occultation

Titulaire : MENUISERIE LAFFAY PERE ET FILS – La Grande Verchère – 71520 SAINT LEGER LA BUSSIÈRE
Marché 16/025 - Montant du marché : 35 156,20 € HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 6 : Menuiserie intérieure bois, agencement, rideau métallique

Titulaire : MENUISERIE BEAL – 62 chemin des Curtils – 01340 MONTREVEL EN BRESSE
Marché 16/026 - Montant du marché : 16 395,70 € HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 7 : Doublage isolation cloison, faux plafond, peinture

Titulaire : PLATRERIE PEINTURE DU VAL DE SAONE – 173 rue des Flandines – 71000 MACON
Marché 16/027 - Montant du marché : 39 500,00€ HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 8 : Carrelage, faïence, isolation, chape ciment

Titulaire : CARRELAGE MARBRERIE MEYZIEU – 8 bd Monge – 69330 MEYZIEU
Marché 16/028 - Montant du marché : 27 441,00€ HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 9 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire

Titulaire : SARL SETO – 100 chemin du Mollard – 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES
Marché 16/029 - Montant du marché : 78 700,00€ HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 10 : Electricité, courant fort, courant faible

Titulaire : SPIE SUD-EST – ZA de Monternoz – 106 rue Ampère – 01960 PERONNAS
Marché 16/030 - Montant du marché : 41 000,00€ HT - Notifié le 12/04/2016

Lot 11 : VRD, aménagements extérieurs

Titulaire : FONTENAT TP – 4 rue Largillière – 01000 BOURG EN BRESSE
Marché 16/031 - Montant du marché : 38 005,96 € HT - Notifié le 12/04/2016

AUTRES PROCÉDURES

TRAVAUX COURANTS DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN

Marché subséquent n° 7 à l'Accord-Cadre 14/01 «Travaux de Voirie et d'aménagement sur le territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération» - Lot 1 Travaux de voirie et d'aménagement

Titulaire : Groupement COLAS RHONE-ALPES/FONTENAT TP – Mandataire : COLAS – 325 chemin du Moulin Neuf – 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 16/012 – Montant du marché : Mini : 900 000 € HT, Maxi 2 500 000 € HT pour les 15 communes de BBA – Notifié le 17/02/2015

RAPPORT DÉROGATOIRE

CRÉATION DE DEUX SPECTACLES LUMIÈRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COULEURS D'AMOUR

Titulaire : LIGHT EVENT CONSULTING – 19 Cloître Notre Dame – 28000 CHARTRES

Marché 16/014 – Montant du marché : 76 000,00 € HT – Notifié le 18/02/16

AVENANTS

IMPRESSION DU MAGAZINE "C'EST À BOURG" ET DE SON SUPPLÉMENT ÉVÈNEMENTIEL ENCARTÉ B'EN'B

Titulaire : ESTIMPRIM – 8 rue Jacquard – Parc Alpia – 25000 BESANCON

Avenant n° 1 au Marché 15/064 – Ajout d'un bordereau de prix complémentaires afin de modifier les paginations du supplément évènementiel B'en'B – Montant de l'avenant : sans incidence financière sur le montant maximum du marché initial de 65 000 € HT/an - notifié le 03/02/2016

CO-CATHÉDRALE NOTRE DAME – MISE EN VALEUR DE L'ÉCLAIRAGE

Lot 1 : Electricité

Titulaire : EEA – 11 avenue Arsène d'Arsonval – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant n° 1 au Marché 15/013 – Fourniture et pose de spots à lampes LED (tranche ferme) – Montant de l'avenant : 987,96 € HT - notifié le 10/09/2015

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Titulaire : ICSEO – 27 rue l'Oeuvre – 21140 SEMUR EN AUXOIS

Avenant n° 2 au Marché 15/042 – Complément de la campagne de sondage et réalisation d'un rapport d'étude G2PRO – Montant de l'avenant : 5 730,00 € HT - notifié le 01/03/2016

PRESTATIONS DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX OU DÉMOLITIONS

Titulaire : SOCOBAT EXPERTISES – 5 place Bertone – 69004 LYON

Avenant n° 1 au Marché 14/020 – Augmentation du montant maximum de la deuxième année d'exécution du marché pour réaliser des travaux de désamiantage plus importants que prévu – Montant de l'avenant : 5 999,00 € HT - notifié le 04/03/2016

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RELOCALISATION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX SUR LE SITE DE CENORD

Titulaire : Jacques GERBE – 523 rue Léopold Le Hon – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant n° 1 au Marché 15/074 – Fixation du forfait définitif de rémunération – Montant de l'avenant : sans incidence financière - notifié le 17/03/2016

MAINTENANCE ANNUELLE DU PARC D'ASCENSEURS

Titulaire : SCHINDLER – 1 rue Dewoitine – 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Avenant n° 1 au Marché 15/012 – Suppression de la maintenance de l'élévateur de la tribune Verchère – Montant de l'avenant : - 215,00 € HT - notifié le 15/03/2016

DÉSAMIANTAGE ET DÉCONSTRUCTION DU BÂTIMENT 7 RUE COMTE DE LA TEYSSONNIÈRE

Titulaire : Groupement OXYPUR/BARRET CHANTIERS GANATHAINS, OXYPUR mandataire – 500 rue des Jonchères – 69730 GENAY

Avenant n° 1 au Marché 16/006 – Extraction de la cuve a fioul et arrachage de la souche d'arbre - Montant de l'avenant : 2 844,97 € HT – Notifié le 01/04/2016

MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA COUVERTURE DE 2 TERRAINS DE TENNIS EXISTANTS ET LA CONSTRUCTION D'ANNEXES CHAUFFEES RT 2012 AU STADE JACQUES PORTE

Titulaire : Groupement GEOFFROY ARCHITECTES/ETNR/T3E/INGEBA/TECS, GEOFFROY ARCHITECTES – mandataire – 65 avenue Clémenceau – 51100 REIMS

Avenant n° 1 au Marché 16/004 – Fusion par voie d'absorption de la société TECS par la société EUREXO CHAMPAGNE ARDENNE - Montant de l'avenant : sans incidence financière – Notifié le 05/04/2016

La séance est levée à 20h00

Bourg-en-Bresse, le 17 Mai 2016

Le Secrétaire de séance,